



Vaudreuil-Dorion

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1737-01**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1737-01 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement n° 1737 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 677 000 \$ pour la réalisation de travaux municipaux pour l'année 2017 (Règlement parapluie), tel que modifié par la résolution 17-06-521, afin d'en augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt de 268 000 \$

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 19 novembre 2018.

QUE le règlement a été approuvé le 20 décembre 2018 conformément à la loi pour un emprunt additionnel de 268 000 \$.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingt et unième (21^e) jour du mois de décembre deux mille dix-huit (2018).

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca